


## Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

N° de dossier : 1114462//5392598 /  
Date : 15/06/2026  
Contact : PERRIER Gregory

UI AURA - INEO RCC  
654 CRS DU 3E MILLENAIRE  
BP  
69792 ST PRIEST

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac RUE NICEPHORE NIEPCE  15000 AURILLAC	Permission accordée : Date et signature : (Non <div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block;">Conforme à la PI du 17/06/2026</div>  <small>Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel</small>  <small>Philippe BENIT</small> <div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block;">Le 30/06/2026</div> (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° ..... du .....) 

Niveau d'urgence
Raccordement client : <b>Oui</b>

Localisation des Travaux
15250 MARMANHAC - RD59.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	1	1	m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

<b>Nature des travaux :</b> Travaux sur réseau
Commentaires : GENIE CIVIL : REPARATION DE CONDUITE TELECOM - VIA01000000225392598
Echéancier : Date prévue pour le début des travaux : 29/06/2026 Durée prévisible des travaux : 5.0 Jour(s)
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2041



**PROPOSITION D'IMPLANTATION**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / Territoire AURILLAC**

**Intitulé de l'opération: Tranchée(s)**

**RD n° 59**

**Demande de: INEO**

**Objet de la demande: réparation de conduite Télécom**

**Commune(s): Marmanhac      Lieu-dit : rue George Sand à MARMANHAC**

Le 17 juin 2026, nous soussignés

Monsieur David ESCASSUT représentant du SGT d'AURILLAC  
Mme Carole CHAMBOST représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

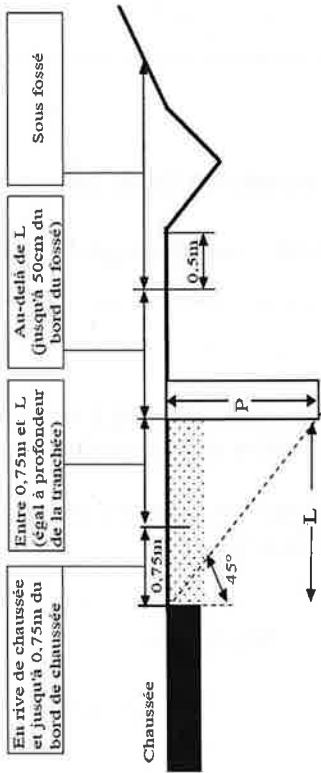
Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le *Coordonnateur Territorial d'Aurillac*

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

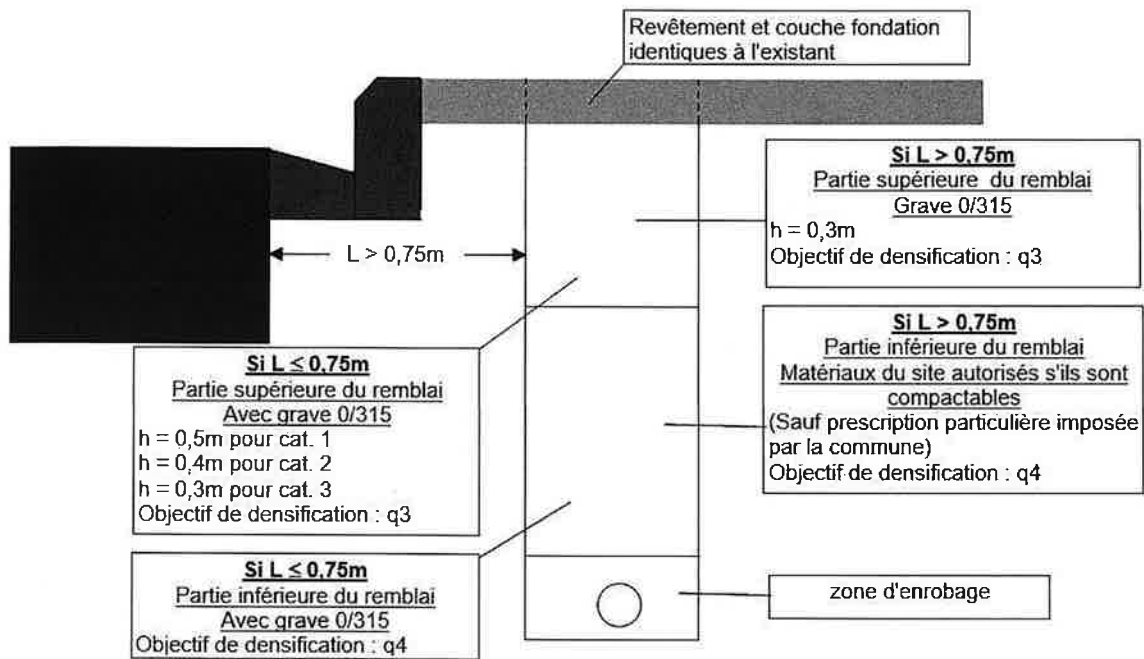
Philippe BENIT

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC				N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses	
					Sous chaussée	En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L		Sous fossé
59	Cat 3	17+624	D	TT					1 m x 1 m	Schéma 10



- \* Techniques :  
 TT = tranchées traditionnelles  
 TE = tranchées étroites  
 FD = Forage dirigé  
 F = Fonçage  
 SA = Supports aériens

**Schéma n°10 sous trottoir ou sous accotement revêtu RD catégories 1, 2 et 3**



*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*